

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juillet 2023

Urgences sur l'agglomération de Tours : appelez au préalable le 15 !

Les hôpitaux publics et privés d'Indre-et-Loire de l'agglomération tourangelle connaissent des difficultés notamment au sein des services d'urgences publics et privés. Ces difficultés ont tendance à s'accroître en période estivale, qui représente chaque année une période délicate pour les services d'urgences, notamment dans les territoires attractifs pour les touristes et dans un contexte de départ en congés de professionnels de santé.

Les personnes en demande de soins sont parfois amenées à se tourner spontanément vers les services d'urgence, qui doivent pourtant être en mesure de se concentrer sur les urgences vitales et fonctionnelles.

Afin d'assurer le meilleur service à la population, l'ARS, les Directions et les équipes médicales du CHRU de Tours et des cliniques NCT+ et Pôle Santé Léonard de Vinci ont ainsi décidé collectivement de mieux organiser la réponse aux demandes de soins dans l'agglomération tourangelle. Il s'agit de réserver l'accès des urgences aux situations ayant fait l'objet d'une évaluation préalable par le centre 15 (SAMU) et de permettre à tous d'obtenir ainsi une réponse médicale.

**Dès le 25 juillet, l'accès aux urgences de l'agglomération tourangelle sera donc réservé aux situations ayant fait l'objet d'une évaluation téléphonique préalable par le centre 15 (SAMU).
Cet accès dit « régulé par le centre 15 » sera en vigueur jusqu'au 3 septembre.**

Les personnes qui sont en demande de soin et qui envisagent de se rendre aux urgences sont donc invitées à contacter préalablement le 15, qui veillera à apporter la réponse la plus juste au besoin du patient en termes de conseil et d'orientation.

Afin de faire le point sur la situation et la mise en place effective de cette mesure de régulation par le 15, Clara de BORT, Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, se rendra au CHRU de Tours le mardi 25 juillet et tiendra un point presse au Centre 15 à 14 h.

Avant de vous rendre aux urgences :

1. contactez **votre médecin traitant**,
2. s'il n'est pas joignable ou si vous n'en avez pas, **de nombreux lieux de soins peuvent vous accueillir, en semaine, le week-end, en journée ou en soirée** : consultez le site internet de l'ARS Centre-Val de Loire : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/besoin-dune-consultation-medicale-rapidement>,
3. si vous n'avez trouvé aucune solution sur cette carte, **composez le 15**. Un médecin vous orientera vers la meilleure prise en charge.
Sauf urgence vitale, ne vous rendez pas aux urgences sans avoir téléphoné au préalable.

Contact presse :

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet

Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr